***Bechala’h***

***La condition de la mer***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 6, page 86)*

Le verset Bechala’h 14, 27 dit : «Au matin, la mer retrouva sa puissance». La Parchat Bechala’h décrit le miracle de la traversée de la mer Rouge, à pied sec, par les enfants d’Israël. Les Egyptiens les poursuivirent jusqu’à la mer et c’est là que leur punition leur fut infligée, puisqu’au matin, la mer retrouva sa puissance d’origine, recouvrit les Egyptiens et les noya.

Le Midrash(1) rapporte que, quand cette mer fut conçue, durant les six jours de la création, le Saint béni soit-Il lui imposa une condition : elle devrait s’ouvrir pour les enfants d’Israël, quand le moment serait venu pour eux de la traverser(2). C’est le sens de *Le Eitano*, «à sa puissance», qui est l’anagramme de *Le* *Tanao*, à sa condition»(3), c’est-à-dire : «à la condition que Je Lui ai fixée d’emblée».

Cette explication doit, cependant, être encore précisée. Car, la condition était l’obligation faite à la mer de s’ouvrir, alors que l’expression : «la mer retrouva sa puissance» décrit, en apparence, le contraire de cela, le retour de la mer à son état d’origine. L’eau, de nouveau, recouvrait le fond de la mer. Pourquoi donc mentionner, à ce propos, la condition qui fut fixée lors de la création(4) ?

Nous le comprendrons en rappelant un fait similaire, qui est rapporté par la Guemara(5). Rabbi Pin’has Ben Yaïr, alors qu’il était en chemin, se trouva devant le fleuve Guinaï, qui lui barrait la route et il lui ordonna de s’ouvrir devant lui, afin qu’il puisse le traverser. Mais, le fleuve refusa et Rabbi Pin’has lui dit : «Si tu ne t’ouvres pas, je décrèterai que tu n’auras plus jamais d’eau». A ces mots, le fleuve s’ouvrit.

Il en fut donc de même pour la mer Rouge. Le Saint béni soit-Il lui fixa une condition : si elle ne s’ouvrait pas lors de la sortie d’Egypte, elle disparaîtrait complètement, comme si elle n’avait jamais existé(6).

Tant que la condition n’avait pas encore été satisfaite, l’existence de la mer restait encore douteuse. Puis, quand elle s’ouvrit devant les enfants d’Israël et que la condition fut remplie, elle reçut la force et la détermination. Son existence fut confirmée(7).

Le Saint béni soit-Il fixa une condition non seulement à la mer, mais aussi à l’ensemble de la création : «elle devra accomplir la volonté des Tsaddikim, même si cela va à l’encontre de sa nature»(8), faute de quoi elle perdra son existence.

Toutefois, on peut encore se poser la question suivante : à quoi servent toutes ces conditions ? Le Saint béni soit-Il n’est-Il pas l’unique Maître de la création ? Il a tout le pouvoir d’arrêter les phénomènes naturels quand Il le désire. Pourquoi devait-Il, d’emblée, fixer toutes ces conditions ?

En fait, il en est ainsi parce que D.ieu ne veut pas que les miracles brisent le cycle naturel(9). Il souhaite, bien au contraire, que la nature elle-même accepte de se changer, chaque fois que cela est nécessaire pour le peuple d’Israël(10). De ce fait, Il créa la mer en lui imposant la condition qu’elle s’ouvre devant les enfants d’Israël, afin que sa traversée soit partie intégrante de son existence(11). En d’autres termes, D.ieu veut que la nature de la mer soit telle qu’elle se modifie, le moment venu et qu’elle s’ouvre.

Il en est de même également pour toute la création, dans son ensemble. D.ieu la conçut de telle façon qu’elle puisse être modifiée par la volonté des Tsaddikim. Et, c’est précisément l’existence d’une telle condition qui renforce la création, bien au-delà de la puissance qu’elle possède naturellement.

Le monde entier fut créé : «pour Israël et pour la Torah»(12), afin que les Juifs, en mettant en pratique les Mitsvot, en se consacrant aux domaines du monde pour le Nom de D.ieu, révèlent profondément la sainteté divine dans le monde(13).

Le monde, par lui-même, n’est qu’un passage. Il n’existe que pour un temps limité. Il n’a donc pas une véritable puissance intrinsèque, comme c’est le cas pour tout ce qui est éphémère. A l’inverse, le peuple d’Israël possède une existence immuable. Il est : «le fruit de Mes plantations, l’œuvre de Mes mains»(14), les créatures du Saint béni soit-Il, à proprement parler(15). Un Juif est une : «parcelle de Divinité céleste véritable»(16). C’est pour cette raison qu’il possède la vie éternelle.

Le Saint béni soit-Il inclut dans la création originelle la capacité de se conformer à la volonté des Tsaddikim. De cette façon, Il introduisit en une existence faible(17), la force et la détermination, au-delà de toute mesure, l’éternité.

Ce qui vient d’être exposé nous permettra de comprendre pourquoi c’est précisément quand : «la mer retrouva sa puissance» que fut satisfaite la «condition première». La mer s’ouvrit et elle s’assécha. On aurait donc pu penser que le miracle avait modifié sa nature, que son existence première avait disparu(18).

Puis, quand la mer retrouva sa force première et noya les Egyptiens, il fut établi alors qu’elle avait bien conservé sa nature première et qu’elle avait accepté(19), parce qu’elle avait été créée de cette façon, de se conformer à la Volonté de D.ieu et de s’ouvrir.

C’est ainsi qu’apparurent, dans la mer, la détermination et la stabilité qu’elle avait reçues en respectant la condition, c’est-à-dire la force éternelle qui reste toujours celle du peuple d’Israël, une puissance infiniment plus haute que celle de la mer, telle qu’elle est en son existence intrinsèque(20).

**Notes**

(1) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 5, au paragraphe 5, Midrash Chemot Rabba, chapitre 21, au paragraphe 6 et Zohar, tome 2, à la page 198b.

(2) Elle ne fut donc créée, d’emblée, qu’à cette condition.

(3) Selon le commentaire du Baal Ha Tourim sur ce verset.

(4) Ainsi, il est utile de rappeler la condition tant qu’elle n’a pas été tenue, pour s’assurer qu’elle le soit. En revanche, à quoi bon la rappeler lorsqu’elle a d’ores et déjà été accomplie ?

(5) Dans le traité ‘Houlin 7a.

(6) C’est-à-dire de manière rétroactive, comme si, depuis le premier instant, il n’y avait jamais eu de mer Rouge.

(7) En ce sens, la traversée de la mer Rouge fut, pour elle, le passage d’une existence douteuse à une existence définitive.

(8) Selon le Midrash Béréchit Rabba et le Zohar, aux mêmes références. On verra aussi le commentaire du saint Or Ha ‘Haïm, sur ce verset. Ainsi, le monde est créé avec la caractéristique de se mettre en conformité avec la volonté des Tsaddikim. Ceci peut être rapproché de l’affirmation de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, selon laquelle : «le Tsaddik décrète et le Saint béni soit-Il entérine, le Saint béni soit-Il décide et le Tsaddik annule».

(9) S’il était nécessaire de briser le cycle naturel pour faire un miracle, cela sera le constat de l’incapacité de la nature à se conformer à la Volonté de D.ieu, c’est-à-dire de l’imperfection de la création.

(10) En d’autres termes, la nature a été créée de telle façon qu’elle puisse devenir surnaturelle, quand il le faut.

(11) Depuis le premier instant de sa création.

(12) Comme l’explique, notamment, le Likouteï Si’hot, tome 5, page 159, dans la note 62. Ainsi, *Béréchit*, «au commencement», se décompose en *Beth Réchit*, «deux commencements, la Torah, qui est appelée : «le commencement de Sa voie» et Israël, qui est appelé : «le commencement de sa récolte».

(13) Afin d’en affiner la matière et de lui apporter l’élévation.

(14) Ichaya 60, 21.

(15) Nos Sages constatent que : «un homme a un enfant qui lui ressemble». De même, le Saint béni soit-Il, Qui est immuable, crée les enfants d’Israël en leur donnant également ce caractère.

(16) Selon l’expression du second chapitre du Tanya, à propos de l’âme divine.

(17) Dont le maintien n’est pas certain.

(18) Qu’elle avait cessé d’être une mer.

(19) Au final de son plein gré.

(20) On verra, à ce propos, les Tossafot Yom Tov sur le traité Avot, chapitre 5, à la Michna 6, qui expliquent que les conditions ont pour objet d’établir que tout ce qui se trouve dans le monde a été créé pour Israël. C’est également la réponse à la question posée ci-dessus, à propos de ces conditions.

\* \* \*

***Transformation du Pharaon***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bechala’h 5734-1974)*

La Parchat Bechala’h relate le grand miracle qui se produisit lors de la sortie d’Egypte, la traversée de la mer Rouge. Elle est introduite par le verset : «Et, ce fut, lorsque le Pharaon renvoya le peuple». C’est, bien entendu, le Saint béni soit-Il Qui libéra les enfants d’Israël de l’Egypte. Mais, malgré cela, le verset attribue cette libération au Pharaon, «Et, ce fut, lorsque le Pharaon renvoya le peuple».

On peut donc s’interroger, à ce propos. On sait, en effet, que les enfants d’Israël furent retenus en Egypte pendant deux-cent-dix ans et le Pharaon ne fut nullement impressionné par les plaies que le Saint béni soit-Il avait infligées à l’Egypte. Il déclara : «Je ne connais pas l’Eternel(1) et je ne libèrerai pas les enfants d’Israël».

Ceci conduit à s’interroger. Pourquoi le Pharaon a-t-il soudain modifié cette position qu’il défendait avec la plus grande détermination, pour adopter une attitude diamétralement opposée ? En effet, il refusait, au préalable, de libérer les enfants d’Israël, alors qu’en l’occurrence, non seulement il signifia son accord, pour cette libération, mais, bien plus encore, il les renvoya lui-même !

L’explication de ce retournement est la suivante. La finalité de l’exil et de la libération de l’Egypte n’était pas uniquement que le Saint béni soit-Il libère les enfants d’Israël de ce pays, car, si c’était le cas, ils en auraient été délivrés bien avant cela. En fait, D.ieu fit des miracles en Egypte et Il infligea les plaies au Pharaon pour qu’il se conforme à Sa Volonté(2). Il aurait donc pu faire en sorte que les enfants d’Israël soient miraculeusement libérés de l’Egypte, dès le début de leur assujettissement.

Pourquoi donc le Saint béni soit-Il délégua-t-il Moché, notre maître auprès du Pharaon pour lui demander de libérer les enfants d’Israël(3) ? Et, chaque fois que le Pharaon lui signifiait son refus, Moché le sollicitait de nouveau, à la demande de D.ieu !

En fait, le Saint béni soit-Il ne voulait pas uniquement que le Pharaon donne son accord pour la libération des enfants d’Israël de l’Egypte. Il désirait, en outre, que le Pharaon prenne lui-même l’initiative de cette libération(4).

Il s’agissait, en l’occurrence, d’obtenir qu’un roi qui s’était dressé contre D.ieu, qui avait publiquement refusé de Lui obéir, se transforme et se soumette à Sa Parole. Ainsi, le Pharaon qui avait déclaré, au préalable : «Je ne connais pas l’Eternel», se conformait effectivement à la Volonté de D.ieu, au final.

C’est pour cette raison que le verset souligne : «Et, ce fut, lorsque le Pharaon renvoya le peuple»(5). La sortie d’Egypte ne fut pas uniquement le fait de D.ieu. Le Pharaon, roi d’Egypte, qui retenait les enfants d’Israël et ne voulait pas les laisser partir, changea d’avis, d’un extrême à l’autre et, au final c’est lui qui les renvoya de son pays.

Bien plus, les commentateurs expliquent que certains des enfants d’Israël voulaient rester en Egypte et le Pharaon dut les renvoyer. C’est le sens du verset : «Et, ce fut, lorsque le Pharaon renvoya le peuple». Non seulement le Pharaon les laissa partir, mais il s’employa personnellement à les renvoyer de son pays.

Comment le Pharaon fut-il conduit à changer d’avis et à revenir sur ce qu’il avait dit, d’une manière aussi radicale ? Il faut admettre qu’il en fut ainsi parce que les enfants d’Israël étaient parvenus à parfaire leur service de D.ieu. Il en résulta une évolution fondamentale de la position du Pharaon(6).

Il découle de ce qui vient d’être dit un enseignement pour le service de D.ieu de chacun. Pour Le servir de la manière qui convient, il n’y a pas lieu de briser ou de mettre de côté les objets qui font obstacle à ce service(7). Il est nécessaire, bien au contraire, de les changer, de les transformer et de s’en servir pour le domaine de la sainteté(8).

Tous les êtres, tous les objets de ce monde, y compris ceux qui, en apparence, s’opposent au service de D.ieu, comme le Pharaon, peuvent et doivent être transformés(9) jusqu’à être mis au service de D.ieu, afin d’accomplir Sa Volonté. Quand un Juif adopte une telle optique et agit en conséquence, les obstacles qui se dressent sur son chemin se transforment et ils lui viennent en aide, dans son service de D.ieu(10).

**Notes**

(1) Le verset emploie le Nom divin Avaya, Qui fait allusion à la Divinité transcendant la création. En effet, la perception du Pharaon s’arrêtait au Nom Elokim, c’est-à-dire à l’apparition du Divin à travers les voies de la nature.

(2) La finalité de l’exil d’Egypte était donc l’Egypte elle-même. Ce pays, qui dominait le monde à l’époque, devait être transformé pour le service de D.ieu. Etant, à l’origine, «l’abomination de la terre», il fallait qu’il se soumette, de son plein gré, à Sa Volonté.

(3) Plutôt que de les libérer Lui-même ?

(4) Ce qui est la forme la plus haute de la transformation. C’est à ce propos que le verset dit du roi David : «Ses ennemis convergent également avec lui». Et, «la royauté terrestre est à l’image de la Royauté céleste.

(5) En insistant sur l’initiative du Pharaon, en la matière.

(6) C’est le sens du verset : «Il plaça le monde dans leur cœur». Les accomplissements d’un Juif ont des répercussions planétaires !

(7) Non seulement D.ieu ne demande pas l’impossible, mais Il n’impose pas non plus de difficultés inutiles.

(8) On ne peut imaginer que D.ieu ait créé un objet pour le faire disparaître. Chaque créature de D.ieu doit être mise à contribution pour Le servir, d’une manière ou d’une autre.

(9) Si ce n’était pas le cas, ils n’auraient pas leur place dans la création.

(10) Il en résulte que les difficultés qu’un homme subit sont celles qu’il se crée lui-même.

\* \* \*